

## Conseil. Les taxes communales maintenues

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, jeudi dernier, le budget primitif 2016. Avant tout, Pascal Perrin a fait connaître la décision de la commission Finances. « Pour ce nouveau budget, sachant que Dinan Communauté a voté une augmentation, nous avons décidé de ne pas modifier les taux d'imposition, qui seront donc pour la taxe d'habitation de 15,87 %, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 20,45 % et de 78,61 % sur les propriétés non bâties. »

Concernant le budget, le maire précise que certaines charges seront à suivre et plus particulièrement les charges de personnel. « D'autant que les charges de la future communauté d'agglomération vont être relativement lourdes au moins les premières années. » « On sait que les communes de l'ex-Codi seront pénalisées pour leur fiscalité sur endettement par rapport à des communes qui nous rejoignent avec des équipements lourdement déficitaires. La fiscalité d'un Hélenais va progresser d'au moins 35 € alors que celles de certains habitants qui rejoignent Dinan Communauté baisseront de 80 € », renchérit Olivier Boixière,

élu de l'opposition. « Ce sera au conseil communautaire de décider de la fiscalité de cette nouvelle communauté », tranche Pascal Perrin avant de proposer le budget primitif de 1.447.800 € avec 946.800 € en fonctionnement et 501.000 € en investissement.

**Budget primitif.** En fonctionnement, les charges de personnel s'élèvent à 441.000 € dont 220.400 € de rémunération pour le personnel titulaire. Les principales recettes de fonctionnement sont les dotations et subventions (384.100 €) et les impôts et taxes (421.000 €). Parmi ces impôts, les taxes foncières et d'habitation sont en légère hausse 376.300 € (360.400 € en 2015). Pour les investissements, une somme de 352.971 € a été budgétée dans laquelle figurent l'aménagement de la rue du Chêne-des-Forts (345.471 €), de la signalétique routière (1.608 €), les vestiaires de foot (8.246 €), l'achat de matériel scolaire (3.300 €), l'éclairage public au Tertre (1.200 €), le chemin de la Gourbadière (2.000 €).

**Subventions sollicitées.** Le montant des subventions d'équipements solli-

ciées : contrat de territoire, Réserve parlementaire et dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) s'élèvent à 188.734 € et devraient couvrir environ 50 % des travaux. « Nous avons une capacité d'autofinancement de 90.304 €. Avec les incertitudes des dotations, surtout la DETR, il sera toujours possible de contracter un emprunt pour assurer le financement des projets », précise Pascal Perrin. La dette communale au 31 décembre 2015 s'élevait à 235.098 € soit 178 € par habitant.

**Lotissement Renard Bleu.** Les conseillers ont tous validé la rétrocession à la commune du lotissement « Le Renard Bleu » après l'historique fait par Pascal Perrin : en 2011, un permis d'aménager 43 lots a été déposé ; en 2012, suite à la division de deux lots, une modification du permis porte le nombre des terrains à 45 ; le 18 décembre 2015, les travaux en totalité sont achevés en conformité. À ce jour, il reste six lots à vendre. Une longueur de voirie du lotissement, de 720 ml, va entrer dans le domaine public. Il reste quelques espaces verts à aménager par le maître d'œuvre.